

Compte-rendu de la réunion du bureau FFS

Paris, les 24-25 février 2001

Présents : Joël Possich, Claude Mouret, Daniel Chailloux, Eric Lefebvre, Michel Baille, Claude Roche et François Jovignot

Absent excusé : Bernard Lips

Début de la réunion le samedi à 9 h 45, fin le dimanche à 16 h 30. Le samedi midi, nous avons fait connaissance avec la nouvelle secrétaire et le nouveau comptable.

François Jovignot assure le secrétariat de cette réunion.

1- Approbation du CR des décisions prises hors réunion

* Le calendrier des stages est paru et diffusé.

* Claude Viala a réglé le montant de l'ordinateur qu'il a racheté à la FFS.

* L'accord de principe de subvention de la section sportive spéléo de St-Pons (34) à hauteur de 3000 F, a été transmis.

La subvention sera accordée si, et seulement si, cette dernière fonctionne encore.

* Les actes des Rencontres d'Octobre organisées par le SC Paris sont parus. Ils ont reçu le chèque de la subvention. La FFS attend en retour un exemplaire des Actes.

* L'EFC pourra publier ses articles dans Spelunca, qui devra rester dans la limite des 60 pages.

* Les primes de fin d'année ont été versées aux salariés. Les augmentations de salaires sont votées (7 pour). La politique salariale reste à définir.

Cette première partie du compte-rendu, concernant les décisions prises hors réunion, est adoptée. Voir Annexe.

2- Problèmes de personnel, réorganisation du travail au pôle de Lyon, respect de la convention collective en cas de maladie

* Gestion des adhérents : l'absence prolongée de Mme Aragrag ont révélés de nombreuses insuffisances. L'analyse des dossiers de renouvellement de licence doit se faire avant la saisie (ce que faisait la comptable l'an dernier), car beaucoup de ceux-ci sont incomplets ou contiennent des erreurs. Devant l'accumulation des dossiers, Joël Possich a été amené à s'occuper personnellement des saisies début janvier, avec l'aide de salariés et de bénévoles. Compte tenu de la non adéquation de Mme Aragrag avec le poste et des besoins de polyvalence du personnel, notamment pour gérer les absences, il lui a été demandé lors de son retour d'assurer la gestion de l'EFS après une formation appropriée. Mme Aragrag ayant refusé, son licenciement a été décidé par le Bureau. Celui-ci est effectif depuis le 15 février. Ces événements ont permis une prise de connaissance détaillée du poste et la mise en place d'une organisation plus rationnelle. Ils ont également révélé un déficit d'encadrement au niveau du Pôle.

* Cette situation nous amène à embaucher Mme Rouchon à plein temps, à partir de la mi-mars. Elle

fera la saisie de la gestion des adhérents, en plus de la reprographie. Il faudra renforcer le poste "adhérents" lors de l'augmentation de la charge de travail de janvier.

Une procédure sur la méthodologie de la gestion des adhérents est à écrire.

Il faudra réaliser des simplifications de nos documents et de nos tarifs (cotisation "nouvel adhérent").

Pour la reprographie et l'affranchissement, il va falloir installer un système de suivi et organiser les comptages pour répercuter sur les bénéficiaires les coûts incluant les frais de personnels. Ceci ne peut se faire que dans une situation stabilisée.

Au retour de M. Mangel, une réunion sur l'organisation du travail avec le personnel du pôle permettra d'éclaircir cette situation.

* Evolution du poste de M. Mangel. Afin de répondre au problème d'organisation du travail au pôle, M. Mangel se voit confier une nouvelle mission : organiser le travail sur le Pôle et améliorer la polyvalence du personnel.

* Les besoins de la bibliothèque, évalués par Fabien Darne, ne sont pas énormes : une personne pendant 3 mois pour l'informatisation, puis 2 heures par jour pour le suivi. Ceci doit se faire avec les personnels en place.

* Le poste de Mme Fontaine sera revu dans le cadre de la réorganisation générale et la définition des besoins exprimés par la Co Doc.

* Il faut que le Pôle de Lyon arrive à un fonctionnement normalisé. Actuellement, nous sommes encore trop souvent en "mode panique". En cas d'absence des salariés de leur poste de travail (pour raison de maladie ou autres), il faut respecter scrupuleusement la convention collective.

* Actions aux prud'hommes de Mme Naillet. Joël Possich a pris contact avec un avocat, Me J. Aguera, par l'intermédiaire de Michel Decobert. Il faudrait provisionner 60.000 F pour cette affaire.

3- Aménagement du sous-sol du pôle de Lyon

La transformation du sous-sol en un lieu public permettrait de récupérer des subventions du Conseil Régional et donc d'utiliser cet espace. Techniquement, il est possible de faire un plancher surélevé, mais c'est le Conseil Régional qui se chargerait de la réalisation (maître d'œuvre) à partir d'un cahier des charges que nous devons rédiger. Un aménagement du sous-sol en vitrine

spéléologique permettrait de faire le pendant aux fermetures relativement récente de deux musées spéléos (Les Eyzies, Revel). L'étude ne nous coûtant rien, il serait dommage de s'en priver.

L'inondation par remontée de la nappe phréatique ne semble qu'exceptionnelle et ce risque ne semble pas devoir remettre en cause notre projet. Marcel Meysonnier est en charge de la pré-étude. Il nous a envoyé un document, mais il est indispensable de bien avancer pour présenter un tel projet au CD de mars et à l'AG.

Par ailleurs, le rapatriement du stock de Spelunca Librairie et des archives de certaines commissions (EFPS) sont à envisager à moyen terme.

4- Les membres d'honneurs de la FFS

L'idée est de proposer une à deux nominations par an. Après débat, il est décidé de proposer trois noms au CD pour 2001. Parallèlement, nous solliciterons des médailles du ministère de la Jeunesse et des Sports pour d'autres spéléologues.

5- Candidature au conseil administration du CNOSF

Après discussion, deux questions ont été posées :

- La FFS juge-t-elle opportun de présenter un candidat au CA du CNOSF ?

6 pour, 1 contre

- La FFS propose-t-elle la candidature de Pascal Vautier, qui est actuellement le mieux placé, pour ce poste ?

Vote à bulletin secret: 1 oui, 5 non et une abstention.

En conséquence, la FFS ne présentera pas de candidat au CA du CNOSF. En revanche, il nous faudra trouver quelqu'un qui représentera la fédération aux commissions du CNOSF (Natura 2000, les sports nautiques, les sports à risque, les sports de nature).

Par ailleurs, il faudra faire une demande pour obtenir une place de membre permanent du CSS de montagne.

6- Mission des commissions

Il manque encore les réponses à l'enquête de sept responsables de commissions. Globalement, on peut relever une préférence à garder le statut quo. La liste des définition des missions des commissions est quasi-complète (sauf pour la Commission Publication). Il reste à faire valider le texte par le CD.

Le groupe de travail proposera au CD la création de deux nouvelles commissions : une Commission Juridique qui regrouperait tout ou partie des commissions assurance, conservatoire, statut, experts juridiques, gestion du personnel... et une Commission Communication pour l'audio-visuel, les rapports avec la presse, les publications, les prix fédéraux et le GTIF.

Spelunca Librairie, qui risque de devenir rapidement une SARL, restera autonome.

Il incombera à la commission communication de prévoir une gestion au niveau national de tous les documents circulaires ou autres édités par les commissions fédérales.

De la même façon, la Commission Documentation devra coordonner les différentes bibliothèques existantes dans les autres commissions.

Concrètement, en raison du manque de temps lors du CD, on ne pourra discuter que de quelques points concernant la liste des tâches des commissions.

7- Bibliothèque

L'achat du logiciel Bibliomaker doit se faire à la mi-avril. Daniela Spring (documentaliste de la SSS, dont les frais de déplacement seront pris en charge par la FFS) formera au logiciel M. Mangel, qui formera ensuite Mme Fontaine à la saisie. Le travail d'informatisation sera fait progressivement par le personnel du pôle, en fonction de la charge de travail globale.

8- La journée nationale de spéléologie

Il faut que ce soit le même jour partout en France. Nous attendons les conclusions du groupe de travail. Claude Roche se chargera de faire une demande spécifique de subventions ministérielles, Daniel Chailloux s'occupera des relations avec la presse. Mais les retombées les plus intéressantes viendront vraisemblablement des initiatives de nos instances locales dans tous les organes de la presse régionale

9- FAAL

Il faut définir un cahier des charges, mais surtout relancer le fonctionnement du groupe. François Jovignot va relancer ce dossier pour faire le point d'ici le CD. L'ensemble de la ligne budgétaire se monte à 80 000 F, dont 50 000 F pour le FAAL. Le FAAL peut jouer le rôle d'incitateur à une politique d'aide au développement régional, qui paraît incontournable pour bénéficier des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports

Les festivals seront subventionnés sur un montant global de 30 000 F, en contrepartie d'une convention portant sur les retombées médiatiques que la FFS peut en attendre.

10- Ancrage permanent dans les cavités (texte de Jean Pierre Holvoet)

Ce texte sera soumis en l'état au CD. Il faudrait consulter un juriste (sollicitation du CNOSF et du ministère de la Jeunesse et des Sports par Claude Roche) pour valider les consignes fédérales de sécurité, afin d'avoir un avis pour le CD de mars

11- Ecoles Départementale de Spéléologie, suivi et subvention, définition d'une politique

Suite aux subventions versées en 2000 (aux CDS du Gard et de la Lozère), au vu du développement attendu (une demi-douzaine de projets

supplémentaires connus), il va falloir déterminer des critères pour rester dans la fourchette des 50 000 F prévue au budget prévisionnel.

Serge Fulcrand, en charge du dossier (rédaction d'un cahier des charges et d'un cahier du CDS), devra faire des propositions lors de l'AG, incluant les aménagements à porter au label EFS pour ce type d'action. Notre aide peut permettre de démarrer, mais ne pourra pas assurer le fonctionnement des EDS.

Une lettre sera envoyée au CDS 30 pour lui signifier que notre aide ne pourra être que dégressive. Une limite supérieure de subvention de 5000 F par action et par an semble raisonnable, compte tenu des fonds dont on dispose

12- Classification des cavités

La proposition de l'EFS (Limogne en Quercy et Lisle en Rigault du 12/11/2000), est adoptée et l'a déjà été par les professionnels (SNPSC). Elle sera soumise pour validation au CD, puis transmise aux ministères concernés

13- Finances : bilan 2000

Dans l'état actuel des choses, il semble que les comptes 2000 devrait être équilibrés (éventuellement avec un léger déficit dû à des

événements exceptionnels, non budgétisés, comme les indemnités de licenciement de Mme Naillet). Les chiffres définitifs seront connus mi-mars. Les commissions n'ont, dans l'ensemble pas consommé leur enveloppe.

14- Politique d'attribution aux festivals et manifestations : FAAL (cf point 8)

15- Tarifs 2002, passage à l'Euro, cotisations et assurances, assurances étrangers

En ce qui concerne les assurances, nous constatons des disparités entre les pays étrangers, chacun étant traité différemment : par exemple les Irlandais n'ont pas à payer de cotisation club (nous proposons, après avis de la Commission Assurances, de demander 30 F de frais de gestion par personne en plus des 200 F d'assurance pour la saison 2001/2002, soit 5 euros).

Par ailleurs, les Italiens et les Espagnols ne pourront plus être pris en compte, suite à la nouvelle réglementation européenne.

Pour les tarifs fédéraux 2002, le bureau propose de soumettre à l'AG un alignement des prix des licences et des abonnements, selon le tableau ci-dessous :

| Propositions de modifications des prix des Services fédéraux | 2001 Tarif actuel | | 2002 | | 2003 | 2004 |
|--|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Francs | Euros | Francs | Euros | Euros | Euros |
| Adhésions | | | | | | |
| LICENCE MEMBRE CLUB | 165,00 F | 25,15 E | 177,11 F | 27,00 E | 28,00 E | 29,00 E |
| LICENCE MEMBRE CLUB FAMILLE | 82,50 F | 12,58 E | 101,67 F | 13,50 E | 14,00 E | 14,50 E |
| LICENCE MEMBRE CLUB JEUNE | 82,50 F | 12,58 E | 101,67 F | 13,50 E | 14,00 E | 14,50 E |
| LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL | 300,00 F | 45,73 E | 321,42 F | 49,00 E | 50,00 E | 51,00 E |
| LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL COUPLE | 150,00 F | 22,87 E | 160,71 F | 24,50 E | 25,00 E | 25,50 E |
| LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL JEUNE | 150,00 F | 22,87 E | 160,71 F | 24,50 E | 25,00 E | 25,50 E |
| COTISATION MBRE ETRANGER | 30,00 F | 4,57 E | 32,80 F | 5,00 E | 5,00 E | 5,00 E |
| COTISATION CLUB | 430,00 F | 65,55 E | 446,05 F | 68,00 E | 69,00 E | 70,00 E |
| COTIS. CLUB Membre Associé | 710,00 F | 108,24 E | 721,55 F | 110,00 E | 111,00 E | 112,00 E |
| DROIT D'ENTREE NOUVEAU CLUB | 300,00 F | 45,73 E | 301,74 F | 46,00 E | 46,00 E | 46,00 E |
| LICENCE INITIATION 1j | 6,00 F | 0,91 E | 10,82 F | 1,65 E | 1,65 E | 1,65 E |
| LICENCE INITIATION 1j par 30 | 180,00 F | 27,44 E | 324,70 F | 49,50 E | 49,50 E | 49,50 E |
| LICENCE INITIATION 3 j | 18,00 F | 2,74 E | 20,99 F | 3,20 E | 3,20 E | 3,20 E |
| LICENCE INITIATION 3j par 5 | 90,00 F | 13,72 E | 104,95 F | 16,00 E | 16,00 E | 16,00 E |
| Abonnements | | | | | | |
| BBS CD + PAPIER | 130,00 F | 19,82 E | 144,31 F | 22,00 E | 22,00 E | 22,00 E |
| BBS CD | 60,00 F | 9,15 E | 72,16 F | 11,00 E | 11,00 E | 11,00 E |
| BBS PAPIER | 60,00 F | 9,15 E | 72,16 F | 11,00 E | 11,00 E | 11,00 E |
| SPELUNCA FEDERES | 125,00 F | 19,06 E | 131,19 F | 20,00 E | 20,00 E | 20,00 E |
| KARSTOLOGIA FEDERES | 140,00 F | 21,34 E | 144,31 F | 22,00 E | 22,00 E | 22,00 E |
| SPELUNCA + KARSTOLOGIA FEDERES | 225,00 F | 34,30 E | 239,42 F | 36,50 E | 36,50 E | 36,50 E |
| SPELUNCA + KARSTOLOGIA + BBS FEDERES | 285,00 F | 43,45 E | 301,74 F | 46,00 E | 46,00 E | 46,00 E |
| ABONNEMENT KARSTO (Non fédérés) | 220,00 F | 33,54 E | 229,58 F | 35,00 E | 35,00 E | 35,00 E |
| ABONNEMENT SPELUNCA (Non fédérés) | 210,00 F | 32,01 E | 216,47 F | 33,00 E | 33,00 E | 33,00 E |
| BBS (Non fédérés) | | | 98,39 F | 15,00 E | 15,00 E | 15,00 E |
| Divers | | | | | | |
| FRAIS D'ENVOI | 25,00 F | 3,81 E | 26,24 F | 4,00 E | 4,00 E | 4,00 E |
| Rappel : 1 euro = 6,55957 francs | | | | | | |

Le tarif famille pour des personnes qui habitent à la même adresse et dont un membre paye un tarif plein est maintenu. Le bureau propose de supprimer le tarif "nouvel adhérent", en gardant le tarif "jeune" tel qu'il est (demi tarif pour les moins de 22 ans). Chaque nouvel adhérent recevra un memento. L'idée d'un abonnement demi tarif à Spelunca pour les jeunes est rejetée, car il y a risque de voir des transferts se produire. Il sera proposé d'augmenter les tarifs de licence d'un euro tous les ans sur trois ans pour faire une provision pour le salaire des emplois jeunes.

Nos propositions de tarif pour les publications tiennent compte du fait que la CoDoc doit équilibrer son budget. Le BBS coûte de l'argent. Pour Karstologia, la modification de tarif interviendra après consultation de l'Association Française de Karstologie.

Jacques Orsola est chargé d'étudier la liste des bénéficiaires d'envois gratuits.

Les tarifs assurance seront communiqués par Michel Decobert.

Les coupons d'initiation "3 jours" (verts) seront proposés au prix de $3,3 \times 5 = 16,5$ euros, ceux de "1 jour" (jaunes) seront à $1,65 \times 30 = 49,5$ euros (en augmentation à cause des frais de gestion, cf tableau ci-dessous). Ces tarifs pourraient être applicable dès le lendemain de l'AG pour éviter la spéculation. On propose de ne plus faire d'exception pour les régions décentralisées (même tarif, paiement à la commande).

Tous les coupons d'initiation doivent revenir au Pôle de Lyon pour comptabilisation, y compris ceux vendus par les régions décentralisées. L'indemnisation des cadres en stage fédéral sera débattue en CD, mais on ne voit pas comment dépasser la contradiction entre l'URSSAF (pour qui tout défraiement est un salaire déguisé) et l'administration des impôts (qui accepte des défraiements ponctuels). Seul un accord entre les deux administrations nous permettra d'avancer.

16- Etat analytique des frais liés aux licences d'initiation

| | | Prix de vente public | Vente par FFS | | Vente par régions décentralisées | | |
|--|---|----------------------|--|---------------|----------------------------------|---------------|-----------------------------|
| | | | Assurance | Part fédérale | Assurance | Part fédérale | Part régions décentralisées |
| <i>Actuellement</i> | | | | | | | |
| Licence initiation 1 jour | F | 6,00 | 4,00 | 2,00 | 4,00 | 1,00 | 1,00 |
| | E | 0,91 | 0,61 | 0,30 | 0,61 | 0,15 | 0,15 |
| Licence initiation 3 jours | F | 18,00 | 8,00 | 10,00 | 8,00 | 6,00 | 4,00 |
| | E | 2,74 | 1,22 | 1,52 | 1,22 | 0,91 | 0,61 |
| <i>Proposition de nouveaux tarifs</i> | | | | | | | |
| Licence initiation 1 jour | E | 1,65 | 0,61 | 1,04 | 0,61 | 1,04 | 0,00 |
| | F | 10,82 | 4,00 | 6,82 | 4,00 | 6,82 | 0,00 |
| Licence initiation 3 jours | E | 3,30 | 1,22 | 2,08 | 1,22 | 2,08 | 0,00 |
| | F | 21,65 | 8,00 | 13,64 | 8,00 | 13,64 | 0,00 |
| Pour mémoire, le traitement d'un coupon d'initiation entraîne environ les coûts suivants | | | | | | | |
| Impression | | 0,30 F | (4500 francs pour 15000 coupons) | | | | |
| Traitement au départ | | | | | | | |
| Timbre | | 0,30 F | (3 francs pour 10 coupons) | | | | |
| Enveloppe | | 0,02 F | | | | | |
| Temps | | 0,80 F | (Saisie commande, mise sous enveloppe, encaissement, traitement comptable) | | | | |
| | | | (Par exemple 1 minute d'un salarié coûte environ 0,80 F) | | | | |
| Traitement au retour | | | | | | | |
| Temps | | 1,00 F | (Enregistrement pour statistiques, traitement comptable, reversement à l'assureur) | | | | |
| Total du coût de traitement | | 2,42 F | | | | | |

17- Budget prévisionnel 2001

Après une première phase de négociation avec les commissions, le déficit est encore de 230 kF. Suite

aux avis du bureau, le budget prévisionnel sera soumis au CD.

18- Rapport moral 2000

Les remarques sur la forme seront transmises à Bernard Lips. Sur le fond, pas de problème, sinon qu'à aucun moment il n'est fait allusion à la direction technique et qu'il n'y a pas non plus de remerciements au personnel

19- Rapport d'orientation pour 2001

Quelques orientations, en l'absence de texte : reprendre le rapport de l'année précédente, y ajouter le code de déontologie, la poursuite de l'assainissement financier et administratif, le développement de l'activité (nombre de fédérés), une insistance particulière sur l'environnement (faire de 2002 une année "chauve-souris" par exemple), la prévention par la formation, à lier à la convention d'objectifs envoyée au ministère de la Jeunesse et des Sports, le FAAL et les EDS

20- Le Descendeur

Il sera possible de le mettre en ligne, voire en vente. L'envoi sera limité aux grands électeurs, mais il est envisageable de fournir "Le Descendeur" aux participants à l'AG, en incluant le prix de revient dans l'inscription du Congrès ou du Rassemblement National correspondant. Il faut chiffrer le tirage.

21- Code de déontologie

Jean Pierre Holvoët, missionné par le Président, fera des propositions pour un code de déontologie, à partir des travaux initiés par Sandrine Gagnage. Aucun délai ne lui est imparti, mais l'objectif est d'aboutir.

22- Spelunca Librairie

Une embauche doit se faire dans le cadre des emplois jeune pour compléter l'action du CES (M. Giacalone). La charge de travail ne nécessitant pas un plein temps, il faudra partager le temps de travail du salarié avec le CSR Provence. Le montage du dossier est engagé, mais il faudra aussi tenir compte du fait que cet emploi sera temporaire, si Spelunca Librairie déménage un jour sur Lyon.

La comptabilité de Spelunca Librairie est reprise par le siège. Il faudra assurer une gestion informatique des stocks. Les locaux actuels (caves) nécessitent des aménagements (il faut revoir la sortie de secours et l'aménagement électrique, équiper d'extincteurs, modifier le plafond et éventuellement les sols) comme lieu de d'entrepôt, mais ils ne sont pas adaptés comme lieu de travail (le poste de travail de l'emploi jeune sera établi au CSR).

23- Envois gratuits de Spelunca et Karstologia

La CREI a établi une liste des bénéficiaires et devra faire des propositions conjointes avec la CoDoc. La liste sera validée par le bureau afin de prendre effet. Il serait souhaitable que la Commission

Documentation gère cette liste (cf tâches des commissions, point 6 de cet ODJ).

24- Conseiller juridique

Monsieur Darolles est débordé et devient inefficace (exemple du Sotch de la Tride – Aveyron). Il faut se renseigner au ministère et alentour pour savoir si quelqu'un d'autre peut reprendre ce type de dossier. Le dossier sur la responsabilité en spéléologie et le mémoire récapitulatif des activités 2000 de M. Darolles sont en souffrance. L'acquisition de la mine de Planals est à la signature. La fédération est sans juriste depuis le 1^{er} janvier 2001

25- Demandes du SNPSC

La motion rédigée par le SNPSC ne nous pose pas de problème. Elle s'oppose au projet de loi de Jean Faure, remettant en cause la gratuité des secours. Il faut donc la faire circuler en l'incluant dans la Lettre de l'Elu et en demandant à tout un chacun de renvoyer le texte aux parlementaires. Il faudra aussi contacter les autres fédérations concernées pour savoir si elles ont fait quelque chose. Une lettre sera envoyée au CNOSF (rédaction François Jovignot).

26- Activité en milieu arboricole

Le ministère de la Jeunesse et des Sports cherche à structurer l'activité. Il faut alimenter la réflexion sur ce sujet, en organisant une table ronde lors de l'AG, afin d'analyser ce qui se fait réellement déjà dans la pratique au sein de la FFS.

27- Aménagement du site de Caumont : demande de la région J

Michel Decobert et Damien Delanghe se sont rendus sur place. Ils n'ont émis aucune restriction. Ce projet d'aménagement a été validé par le CD du CSRN en date du 10 février.

Sous réserve du financement par les subventions prévues et sans aucune implication financière fédérale, cet aménagement pourra être réalisé. Cette réalisation sera contrôlée par le Conservatoire fédéral. Pour éviter de faire capoter ce projet, il est indispensable que la région J assainisse son fonctionnement et honore au préalable la totalité de ses engagements antérieurs vis à vis de la fédération.

28- Point sur les procédures

Il faut reprendre les procédures existantes pour homogénéiser leur présentation. Les propositions faites par Bernard Thomachot sur le fonctionnement du GTIF peuvent entrer dans ce cadre. Bernard Lips est chargé de ce travail.

29- Congrès national 2001

Il se tiendra à Aillon-le-Jeune (73), sur le massif des Bauges, et sera organisé par la région C. Un budget prévisionnel nous a été présenté. La convention va être signée.

30- Mise à jour des statuts des CDS

Il faut mettre ce point à l'ODJ du CD pour faire le point et "mettre la pression" pour les CDS dont les statuts ne sont pas conformes (une quinzaine et non des moindres). Il est envisageable de retirer les voix correspondant à ces instances non représentatives lors de l'élection des Grands Electeurs pour l'AG.

31- Commission mixte de gestion du canyon (et autres projets inter-fédéraux)

* Canyon : Cette commission est en gestation depuis deux ans. Le projet en est au stade de la signature par les trois Présidents de fédération.

* Plongée : le principe d'une commission inter fédérale sur la gestion technique de l'activité est acquis.

* FFME : une action conjointe avec la FFME pour la modification de la loi sur les Equipements de Protection Individuels (EPI) est en cours.

* CAF : de même, les premiers contacts avec la fédération des CAF sont encourageants.

32- Congrès de Brasilia

La composition de la délégation officielle sera proposée au bureau par Claude Mouret. Hors cette délégation officielle, les budgets des commissions ne pourront en aucun cas servir à payer la participation d'un de leurs membres à cette manifestation

Pour le congrès UIS 2005, une équipe motivée se met en place sur Pau. Une association sera montée après notre désignation à Brasilia. Le trésorier national pourra les aider

33- Le certificat médical

Dès l'an prochain, les nouveaux adhérents devront présenter un certificat médical. Pour les coupons d'initiation, cette obligation serait très compliquée à respecter. Nos questions dans ce sens au ministère n'ont pas encore eu de réponse. Seules les personnes qui n'ont jamais été licenciées à la FFS sont soumises à cette obligation. Les plongeurs devront satisfaire à un contrôle médical plus important, identique à celui prôné pour les plongeurs de la FFESSM.

Pour les handicapés pratiquant la spéléologie, un certificat médical est indispensable. La Comed devra proposer rapidement un règlement médical, propre à la FFS

34- Election des membres du CD (réforme des statuts fédéraux)

La réforme annoncée des statuts-types des fédérations nous amène à réfléchir au mode d'élection des membres du CD, qui pourrait se faire sur un bulletin de liste ou à titre individuel, l'élection peut être directe ou pas, chaque club peut avoir une voix, etc... Une table ronde sera organisée à l'AG sur ce thème

35- Questions diverses

Prix fédéraux

Pour les prix fédéraux, un seul dossier intitulé "Inventaire des phénomènes souterrains en Dordogne", de C Sanchez a été présenté alors qu'il ne reste qu'un mois avant la clôture des dépôts des candidatures.

Rassemblement de Mandeuze

Compte tenu des flous concernant la position fédérale à l'époque, la FFS abandonne le remboursement de la moitié des bénéficiaires du rassemblement de Mandeuze et propose une subvention de 5 000 F pour l'organisation des Assises de l'Environnement Karstique au CDS 25. En contrepartie, le bureau leur demande de mettre à jour le cahier des CDS sur l'organisation de congrès. Eric est chargé de leur écrire dans ce sens

Spelunca " Histoire de la fédération

Pour sauvegarder l'histoire de la fédération, Claude Mouret propose de réaliser un Spelunca Mémoire sur le sujet. Les articles pourraient être écrits par des témoins directs de ces événements, entre autres les anciens présidents fédéraux ou de commissions. Il coordonnera cette réalisation, afin qu'elle paraisse en 2002 ou 2003

SSF

Suite à certaines prises de position du SSF, le bureau fédéral rappelle que le SSF est une commission fédérale, avec les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes avantages que toutes les autres commissions. En particulier, la nomination des CPIR-SSF doit obligatoirement passer par l'EFPS. L'exclusion des pompiers des formations fédérales secours est une décision de type politique, qui ne peut être prise que par le CD.

Abonnements internet

Les abonnements internet pourraient être remboursés pour un quota de 3 h/mois, soit 39F, pour 3 personnes au maximum par commission. Eric Lefèbvre en fera la proposition aux commissions.

Stage emploi-jeune

Le stage d'employeur d'emploi jeune, prévu les 24/25 mars à Paris, n'a que 3 inscrits actuellement, alors que les frais de stage sont pris en charge par le CNOSEF. Il y va de notre crédibilité. Il faudrait être au moins 7 ou 8, mais la confirmation doit se faire demain 26 février. Toute personne intéressée peut contacter de toute urgence Claude Roche.

Plaquette prévention et sécurité

Le ministère du tourisme, dont les crédits ont été largement diminués, ne peut pas assurer la publication d'une remarquable plaquette "prévention et sécurité", rédigée par notre

commission canyon. D'autres organismes sont contactés. Dans l'éventualité où un financement ne serait pas trouvé, le projet sera intégré à la convention d'objectif. Go Sport accepte d'en assurer la diffusion.

ANNEXE

Votes hors réunion (période novembre 2000 – février 2001)

De nombreuses décisions, souvent urgentes, doivent être prises par le bureau sans qu'il soit possible d'attendre une réunion de bureau. Une procédure de discussion et de prise de décisions a été rédigée permettant de fixer les conditions de telles prises de décisions. Après une phase de discussion et d'échanges d'opinions, une question précise est mise au vote. Les décisions et les principales opinions partagées font l'objet d'un rapport annexé dans le compte rendu de la réunion de bureau suivante.

1-Calendarier des stages (1^{er} décembre 2000)

Le calendrier de stage fédéral est envoyé à tous les clubs. L'EFS regrette une qualité assez médiocre du tirage. Joël Possich s'est renseigné, auprès d'Édition Gap, sur la possibilité de faire un tirage de qualité et de diffuser le calendrier avec le premier Spelunca de l'année. Une décision rapide permettrait de faire l'essai dès cette année. Après discussion, la question suivante a été mise au vote au du bureau.

"Etes-vous d'accord pour imprimer le calendrier de stage fédéral par édition GAP avec une diffusion avec le prochain numéro de Spelunca selon les conditions préalablement présentées (prix total aux alentours de 20 000 F aboutissant à un surcoût d'environ 8 000 F mais permettant une meilleure qualité, une diffusion plus importante et un gain de temps pour nos salariés)."

Résultat : 7 OUI

Remarque : une partie du coût de ce calendrier a finalement pu être couvert par plusieurs publicités et l'édition a pu être réalisée avec le budget initialement prévu.

2-Demande de la section sportive de St Pons (12 décembre 2000)

La section sportive du collège de St Pons (34) est la seule en France qui maintienne dans l'Éducation Nationale une activité spéléologique. N'ayant pu obtenir le recrutement d'un breveté d'état, elle connaît de graves difficultés financières et a demandé une aide à la fédération. Cette aide ne peut rester que très modeste mais doit permettre de

montrer aux administrations l'attachement de la fédération à de tels enseignements. Après discussions, deux questions sont posées aux membres du bureau.

Question 1 :

Répondons-nous à la demande d'aide de la section sportive de St Pons afin de maintenir une activité d'initiation à la spéléologie. Rappelons qu'il s'agit de la seule section pratiquent encore la spéléologie en milieu scolaire. Cette aide a pour but de démontrer, vis-à-vis des pouvoirs publics, notre engagement pour favoriser de telles activités.

Réponse : 7 OUI

Question 2

- *L'aide sera prélevée sur la ligne budgétaire du FAAL. Le montant sera de 3000 F(*) 2000 F(*) (*) barrer la mention inutile*

Réponses : 4 pour 3000 F et 3 pour 2000 F.

La décision d'accorder une aide de 3000 f est donc prise.

3-Demande de Claude Viala pour racheter l'ordinateur fédéral qu'il utilise (15 décembre 2000)

Clause Viala n'a pas encore rendu l'ordinateur fédéral mis à sa disposition lorsqu'il était président de la fédération. Suite à une relance, il propose de racheter cet ordinateur à la fédération. Il s'en sert notamment pour rédiger et actualiser le "Dictionnaire de la Spéléologie", proposé par Spelunca Librairie..

La discussion s'engage aussi bien sur le principe d'une telle cession (qui peut créer un précédent) que sur le prix de cession.

Deux questions sont posées aux membres du bureau.

Question 1

Etes-vous d'accord pour vendre l'ordinateur et l'imprimante, actuellement à sa disposition, à Claude Viala ?

Réponse : unanimité POUR

Quel est le prix de cession proposé : 2 000 F ou 3 000 F

Réponse : 4 pour 2000, 2 pour 3000 F

4-Participation financière aux journées d'octobre (11 décembre 2000)

Les journées d'octobre, organisé par le SCP (Spéléo Club de Paris) sous l'égide du CAF sont devenus une manifestation marquante. Lors de la réunion de bureau de septembre 2000, nous avons souligné l'intérêt de la fédération à être partie prenante dans cette manifestation. Le SCP est prêt à associer la FFS et demande une aide financière de 1500 F à 2000 F pour la sortie des actes.

Après discussion, la question suivante est mise au vote :

Etes-vous d'accord pour attribuer une subvention de 1 500 F au S.C. Paris pour aider à la sortie des actes des journées d'octobre 2000. Cette aide sera prise sur la ligne budgétaire FAAL

Résultats : unanimité pour l'attribution d'une aide de 1500 F

5-Réponse à la demande de l'EFC (vote du 12 décembre 2000)

Etes-vous pour inclure, en guise d'essai, dans Spelunca n°80, les articles initialement prévus pour info-canyon. Ces articles seront regroupés dans une section spécifique aux informations canyon. Le volume global de ce Spelunca DEVRA RESTER DE 60 PAGES - POURRA EVENTUELLEMENT PASSER à 64 PAGES ().*

La réalisation se fera dans la mesure où l'EFC arrivera à fournir ses textes avant le 20 décembre. () choisir la mention*

Résultats : unanimité POUR à condition de rester dans le volume de 60 pages pour Spelunca.

6-Vote concernant les primes de fin d'année (12 décembre 2000)

Le bureau a voté le montant des primes de fin d'année versés aux salariés. Ces primes tiennent compte de l'efficacité et de l'engagement de chaque salarié dans sa mission. Le montant reste relativement symbolique et correspond à un message d'encouragement de la part du bureau.

7- Vote concernant les augmentations de salaire en 2001 (28 décembre 2000)

Joël Possich propose une grille d'augmentation salariales pour l'année 2001 et propose trois votes :

* Le premier vote concerne une première série d'augmentation au 1^{er} janvier (5 POUR et un CONTRE).

* Le deuxième vote concerne une augmentation spécifique au 1^{er} avril : 6 POUR

* Le troisième vote propose de définir une provision de 10 kF au budget pour éventuellement permettre une augmentation en septembre (5 POUR et un CONTRE).

Ces décisions entrent dans un cadre de définition d'une politique salariale de longue durée par rapport à nos employés.